

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 21 septembre 2023

Tavaux - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre DOUZENEL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 14 septembre 2023
Date de publication : 28 septembre 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	RIOTTE Christine
JEANNET Nathalie	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
MEUGIN Olivier	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GUERRIN Bernard	CHAUTARD Christophe	PANNAUX Joël
SOLDAVINI Grégory	ANTOINE Patricia	HENRY Micheline
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	VIVERGE Patrick
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	GERMOND Daniel	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	GOMET Nicolas	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HAMDAOUI Ako	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	JEANNEAUX Cyril
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	LEGRAND Jean-Luc
STOLZ Julien	MBITEL Mohamed	
THEVENIN Hélène	MIRAT Maryline	

Conseillers suppléés

CALINON Séverine suppléée par PERNET Philippe	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
CHEVAUX Bruno suppléé par CLAIROTTE Christian	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à JABOVISTE Philippe
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GINDRE Denis donne procuration à GUERRIN Bernard
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CUINET Jean-Pierre
GIROD Isabelle donne procuration à JEANNET Nathalie
GRUET Justine donne procuration à MIRAT Maryline
MARCHAND Sylvette donne procuration à PECHINOT Jacques
ROCHE Paul donne procuration à BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire

Conseillers absents non suppléés et non représentés

VERNE Pierre	MATHEZ Christian	GINET Gérard
NONNOTTE-BOUTON Catherine	SAGET Emmanuel	LAGNIEN Jacques
DIEBOLT Alain	SANCEY Pascal	

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif (RPQS) – Année 2022

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vu le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 08 septembre 2023,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2022 ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés,
- **DE DÉCIDER** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- **DE DÉCIDER** de renseigner et publier les indicateurs sur le site.

SCRUTIN	POUR : 76	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 11 PROCURATION(S)	

*Fait à Tavaux, le 21 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement



Jean-Pascal FICHERE.